



DSAC

# INFO SÉCURITÉ DGAC

N° 2022/01

Une info sécurité est un document diffusé largement par la DGAC, non assorti d'une obligation réglementaire dont le but est d'attirer l'attention de certains acteurs du secteur aérien sur un risque identifié. Cette info sécurité est disponible sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/info-securite-dgac>

**Opérateurs concernés**

- Assistants en escale
- Transporteurs aériens

**Sujet**

Maîtrise des risques associés aux opérations sol dans un contexte de forte reprise d'activité

**Objectif**

L'objectif de cette information de sécurité est d'appeler l'attention des assistants en escale et des transporteurs aériens sur l'importance de la maîtrise des risques liés aux opérations d'assistance en escale et sur l'enjeu de la connaissance et du respect des procédures, dans un contexte de renouvellement d'effectifs susceptible de conduire à une dégradation temporaire, à l'été 2022, du niveau de compétences des personnels au sol.

**Contexte**

Alors que les prévisions de l'IATA prévoyaient un retour à la normale du trafic aérien au plus tôt en 2024, l'été 2022 est déjà marqué par une nette reprise du trafic. Le trafic aérien sur certaines plateformes françaises pourrait ainsi dépasser cet été celui de l'été 2019.

Cette reprise du trafic crée des enjeux additionnels en matière de ressources humaines pour les acteurs du transport aérien, notamment au niveau de l'assistance au sol. Depuis le début de la pandémie, la baisse d'activité a entraîné une diminution des effectifs. Aujourd'hui, les entreprises doivent de nouveau disposer de personnels formés en nombre suffisant pour répondre aux besoins des transporteurs aériens.

Dans son « **Évaluation et analyse des risques de l'aviation civile pendant la période de faible activité 2020** », la DSAC recommandait aux assistants en escale de veiller à maintenir auprès de leurs agents une conscience satisfaisante des risques liés à leur activité, en les sensibilisant en particulier au respect des procédures et au maintien des réflexes acquis en matière de notification d'événements.

Les recrutements nombreux de nouveaux personnels ne disposant pas forcément d'une expérience préalable, afin de répondre à la demande opérationnelle pour l'été 2022, conduisent désormais non plus seulement à *maintenir*, mais à *construire* chez ces nouveaux arrivants, cette maîtrise des procédures, la conscience des risques et la culture de sécurité. Les programmes de formation initiale des personnels au sol participent de cet objectif. Ces compétences se consolident ensuite progressivement chez les personnels, au fil de l'expérience acquise sur le terrain.

Plusieurs événements de sécurité notifiés à l'autorité mettent en évidence les risques pour la sécurité des vols induits par ce contexte, pouvant induire des chocs avion, des chargements incorrects ou un centrage erroné. Leurs causes racines peuvent parfois être :

- Une maîtrise insuffisante des procédures de travail à proximité des avions ;
- Une conscience des risques associés à l'activité d'assistance en escale insuffisamment développée.

**Actions recommandées**

**En conséquence, la DGAC recommande que :**

- Les assistants en escale mettent en œuvre les mesures nécessaires pour s'assurer du respect rigoureux des programmes de formation des personnels au sol comprenant notamment une formation pratique. Le compagnonnage est à ce titre une bonne pratique encouragée ;
- Les assistants en escale évitent, dans la mesure du possible, d'affecter plusieurs agents nouvellement formés au traitement d'un même avion ;
- Les transporteurs aériens et les assistants en escale renforcent la supervision des opérations au sol sur le terrain ;
- Les assistants en escale s'assurent que des procédures de notification des événements de sécurité vers les transporteurs aériens, et vers l'autorité, existent, sont correctement mises en œuvre et font l'objet d'analyses afin d'en tirer tous les enseignements et déployer les actions nécessaires afin d'éviter leur répétition.

Toute remarque quant à la mise en œuvre des mesures proposées dans cette info sécurité DGAC est à adresser à :

[rex@aviation-civile.gouv.fr](mailto:rex@aviation-civile.gouv.fr)

Version n° 1 du 13/ 07 / 2022